

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine public

**OBJET :
MISE A
DISPOSITION DE
TERRAINS DANS
LE CADRE DU
PROGRAMME
TRES HAUT
DEBIT**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUIL. 2018

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni,
BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ
Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT
François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du programme « très
haut débit », le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) projette d'implanter des
SRO (Sous Répartiteurs Optiques) sur l'ensemble de la Commune, pour
permettre le déploiement de la fibre optique.

Des sous-répartiteurs optiques seront installés sur le domaine public de la
commune, à savoir :

Adresse	Emprise au sol
aux abords du 3 rue de la Fontaine de Noël	2 m ²
aux abords du 6 rue Paul Claudel	2 m ²
aux abords du 1 avenue de l'Europe	2 m ²
aux abords du 15 avenue de la Gare	2 m ²
Allée Sainte Catherine	2 m ²
devant le 25 avenue Monseigneur de Langle	2 m ²
Place de la Liberté	2 m ²
devant le 28 rue Mauléon	2 m ²
devant le 2 rue Emile Le Camus	2 m ²
devant le 7 rue Jean Durand	2 m ²
aux abords du 1 rue Goufferand	2 m ²
devant le 10 Square Victor Hugo	2 m ²

Pour ce faire, des conventions d'occupation du domaine public communal devront être établies entre le SYADEN et la Commune, dont les principales conditions figurent dans le modèle annexé à la présente.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature des conventions de mise à disposition pour chaque terrain concerné,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 5 juillet 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la mise à disposition des terrains à titre gratuit, au profit du SYADEN pour installer des SRO.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions sur les sites matérialisés sur les plans annexés à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 17 JUIL. 2018
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 JUIL. 2018
Par publication le : 17 JUIL. 2018
Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Hervé ANTOINE


Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018
N° 011-211100763-20180709-2018-162-DE